

N° 2026/09

**Commune de Saint Paul Cap de Joux**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 Mars 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal de Saint Paul Cap de Joux proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le **16 mars 2026**, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Christian BELAUT, Michel BELAVAL, Zalifaou BERNÈS, Ludovic Carro, Stephane MARCELLIN, Bernard BARDOU, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Françoise PIERRE.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur-St Paul**

- Considérant l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vielmur-St Paul : « Le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires. Les communes désignent chacune deux délégués suppléants, appelés à siéger au Comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires » ;
- Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT ;

M. le Maire invite les candidats à se déclarer.

**Délégués Titulaires :**

Se présentent : Laurent VANDENDRIESSCHE  
Thierry VIALARD

**Délégués suppléants :**

Se présentent : Michel BELAVAL  
Bernard BARDOU

SLOW

Après dépouillement, sont désignés délégués au SIAEP :

| TITULAIRES              | SUPPLEANTS     |
|-------------------------|----------------|
| Laurent VANDENDRIESSCHE | Michel BELAVAL |
| Thierry VIALARD         | Bernard BARDOU |

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Laurent VANDENDRIESSCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Vandendriessche', written over a circular official stamp of the Municipality of Montpellier.

Le Secrétaire de Séance :

Michel BELAVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Belaval', written in a stylized, cursive manner.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>